

ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ DES NORMES POUR LES FOURNISSEURS VANTIVE

IL EST ESSENTIEL QUE TOUS LES FOURNISSEURS DE VANTIVE PARTAGENT NOTRE ENGAGEMENT À MENER NOS ACTIVITÉS AVEC INTÉGRITÉ

Ces normes d'éthique et de conformité (les "normes") s'appliquent à toutes les personnes et/ou organisations qui font des affaires avec Vantive, y compris celles qui interagissent avec des agences gouvernementales, des fonctionnaires ou des professionnels de la santé au nom de Vantive, réalisent des ventes, distribuent des produits, font la promotion des produits Vantive, fournissent des services, des matières premières, des ingrédients actifs, des composants, des produits finis ou d'autres produits (collectivement appelés "fournisseurs").

RESPECT DES LOIS, RÈGLEMENTS ET DES NORMES EN VIGUEUR

- Les fournisseurs doivent se conformer aux lois, règles, réglementations et normes éthiques applicables aux États-Unis et dans le pays dans lequel ils opèrent, ainsi qu'aux présentes normes.

INTERDICTION DES POTS-DE-VIN, DESSOUS-DE-TABLE, PAIEMENTS ILLICITES ET AUTRES PRATIQUES DE CORRUPTION

- Il est interdit aux fournisseurs de payer, de fournir ou de promettre de payer ou de fournir, directement ou indirectement, quoi que ce soit de valeur à toute partie afin de :
 - Gagner ou conserver des marchés ou influencer tout acte ou décision d'un fonctionnaire du gouvernement, d'un parti politique, d'un candidat à un poste politique ou d'un fonctionnaire d'une organisation internationale publique ;
 - Obtenir un avantage indu ou
 - Influencer illégalement l'action de tout individu, client, entreprise ou représentant de l'entreprise.
- Bien que Vantive observe les coutumes commerciales et les pratiques du marché locales, ni Vantive ni aucun fournisseur ne doit participer à des pratiques corrompues, non éthiques ou illégales, même si elles sont autorisées par la loi locale.
- Les fournisseurs doivent également respecter tous les règlements applicables de Vantive, qui peuvent être consultés sur le lien suivant : www.vantive.com.

EXACTITUDE DES DOCUMENTS COMMERCIAUX

- Les fournisseurs sont tenus de tenir des livres et des registres précis et transparents qui reflètent les transactions et les paiements réels.
- Tous les livres et registres financiers doivent être conformes aux principes comptables généralement admis.
- Les registres du fournisseur doivent être exacts à tous égards :
 - Les registres doivent être lisibles, clairs et refléter les transactions et les paiements réels.
 - Le personnel et/ou les systèmes du fournisseur responsables de l'enregistrement des données ne doivent pas cacher des informations, omettre d'enregistrer des informations ou faire de fausses écritures.
 - Les dossiers doivent être mis à la disposition de Vantive conformément aux conditions générales de l'accord avec le fournisseur.

INTERACTIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ MÉDICALE

- Lorsqu'ils s'engagent auprès de la communauté médicale (y compris des professionnels de la santé, des organismes de santé, des patients, des associations de patients, des représentants du gouvernement et les payeurs) au nom de Vantive, tous les fournisseurs doivent respecter les normes de conduite du secteur qui s'appliquent à eux (telles que le code de pratique AdvaMed, MedTech et EFPIA) et tous les accords en vigueur avec Vantive.
- Tout avantage fourni à un membre de la communauté médicale au nom de Vantive doit être conforme à toutes les exigences légales et du code industriel en vigueur dans le pays dans lequel le membre de la communauté médicale réside et/ou pratique la médecine, et doit être conforme à tous les règlements et normes applicables de Vantive régissant ces interactions, qui peuvent être trouvés sur le lien suivant : www.vantive.com.
- Les paiements ou autres avantages ne peuvent jamais être utilisés comme un pot-de-vin, une récompense, une incitation ou un encouragement à la vente.

CONCURRENCE LOYALE ET ANTITRUST

- Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de concurrence loyale et d'antitrust.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DOCUMENT CONFIDENTIEL

- Tous les fournisseurs échangeant des informations confidentielles avec Vantive sont tenus de signer au préalable un accord de confidentialité avec Vantive.
- L'échange d'informations confidentielles est limité à ce qui est nécessaire pour remplir les exigences contractuelles.

ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ DES NORMES POUR LES FOURNISSEURS VANTIVE

IL EST ESSENTIEL QUE TOUS LES FOURNISSEURS DE VANTIVE PARTAGENT NOTRE ENGAGEMENT À MENER NOS ACTIVITÉS AVEC INTÉGRITÉ

- Les fournisseurs ne doivent pas partager ce qui relève de la propriété intellectuelle ou les informations confidentielles de Vantive ou toute autre information qu'ils obtiennent concernant l'activité de Vantive (y compris les informations développées par les fournisseurs et les informations relatives aux produits, clients, fournisseurs, prix, coûts, savoir-faire, stratégies, programmes, processus et pratiques).
- Les fournisseurs doivent immédiatement signaler toute divulgation non autorisée d'informations confidentielles de Vantive, que ce soit par inadvertance ou non, par le biais de la ligne d'assistance de conformité Ethics & à l'adresse suivante [Vantive.ethicspoint.com](https://www.vantive.com/ethics).

PROTECTION DES DONNEES

- Le Fournisseur doit respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de confidentialité des données lorsqu'il traite des informations personnelles, y compris en ce qui concerne le transfert transfrontalier d'informations personnelles, ainsi que les documents juridiques nécessaires à ces transferts et autres exigences liées à ces documents juridiques (par exemple, quand un Fournisseur effectue une évaluation de l'impact du transfert pour que les clauses contractuelles types de l'UE puissent être conclues).
- Le fournisseur doit raisonnablement coopérer et aider Vantive à se conformer aux lois applicables en matière de confidentialité des données et à d'autres exigences, y compris les droits des personnes concernées, la réalisation d'évaluations de l'impact du transfert (et la fourniture de ces évaluations sur demande), et la réponse aux demandes ou enquêtes du gouvernement, des autorités de réglementation ou d'autres autorités de protection des données.
- Le fournisseur ne peut traiter les informations personnelles que conformément aux instructions de Vantive pour exécuter les services décrits dans un accord écrit sous-jacent et/ou un contrat de confidentialité, et non à d'autres fins ou des fins indépendantes sans rapport avec les services fournis.
- Le fournisseur doit signer des contrats écrits avec tous les sous-traitants, sous-traitants secondaires ou agents qui participent à la prestation de services à Vantive. Ces contrats doivent contenir au moins les mêmes protections des données personnelles que le contrat avec Vantive.
- Le fournisseur doit veiller à la mise en œuvre de mesures de protection informatiques, administratives et procédurales appropriées en ce qui concerne le traitement des informations personnelles.
- Le fournisseur doit restituer ou détruire toutes les informations personnelles à la fin des services et conformément au contrat sous-jacent.
- Le fournisseur doit immédiatement signaler tout traitement, utilisation, divulgation, destruction, altération, accès ou perte non autorisés, ou toute violation présumée ou réelle des informations personnelles liées à Vantive, en temps opportun et conformément aux lois applicables sur la confidentialité des données, par le biais de la ligne d'assistance de conformité et d'équité (Ethics & Compliance) à l'adresse suivante [Vantive.ethicspoint.com](https://www.vantive.com/ethics).

DIRECTIVES SUR LES PRATIQUES D'EMPLOI

- Les fournisseurs doivent se conformer au règlement international sur les droits de l'homme de Vantive, qui comprend une politique de tolérance zéro concernant le travail des enfants, le travail forcé/en servitude, la discrimination, le harcèlement ou les représailles dans toute activité ou engagement. Le règlement international sur les droits de l'homme de Vantive peut être consulté à l'adresse suivante www.vantive.com.
- Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière d'emploi.
- Les fournisseurs ne doivent pas posséder, utiliser ou distribuer des drogues illégales, y compris de la marijuana, ni posséder, utiliser ou distribuer illégalement des drogues légales sur la propriété de Vantive, ni effectuer un travail pour Vantive sous l'influence de l'alcool ou de drogues.
- Les fournisseurs ne doivent pas produire ou fabriquer des produits ou services (ou y incorporer des matériaux qui ont été produits ou fabriqués) en violation des lois régissant les droits de l'homme des travailleurs, y compris la traite des êtres humains et l'esclavage. Les employés réguliers à temps plein doivent être âgés d'au moins 18 ans. Les fournisseurs doivent révéler à la direction de Vantive l'existence de travaux à temps partiel, d'emplois d'été ou de programmes d'apprentissage pour les personnes âgées de moins de 18 ans.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Un conflit d'intérêts survient lorsque des intérêts ou activités personnels influencent, ou semblent influencer, la capacité à agir dans le meilleur intérêt de Vantive. Les situations susceptibles de provoquer un conflit d'intérêts sont, entre autres, les suivantes :
 - Avoir un investissement financier important dans toute entreprise qui est en concurrence, fait des affaires ou cherche à faire des affaires avec Vantive. Un intérêt financier significatif comprend le contrôle des droits de vote, ou la possession de plus de 1 % du capital en circulation d'une entreprise, ou un investissement qui représente plus de 5 % du total des actifs de l'investisseur.
 - Fournir des services similaires à des concurrents directs de Vantive, avec accès à des informations confidentielles ou concurrentielles.
 - Lorsque des membres de la famille d'un fournisseur (ou des partenaires, ou des personnes personnellement proches d'un fournisseur) travaillent pour Vantive, un autre fournisseur de Vantive, un client de Vantive ou un concurrent de Vantive.
- Les fournisseurs doivent divulguer tout conflit d'intérêts apparent ou réel à la direction de Vantive, faute de quoi Vantive peut se réserver le droit de prendre les mesures nécessaires. Si la direction de Vantive approuve un conflit apparent ou réel, la décision d'approbation doit être documentée.

UTILISATION DES APPAREILS MOBILES, DES MÉDIAS ÉLECTRONIQUES, DE L'INTERNET ET DU COURRIER ÉLECTRONIQUE

ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ DES NORMES POUR LES FOURNISSEURS VANTIVE

IL EST ESSENTIEL QUE TOUS LES FOURNISSEURS DE VANTIVE PARTAGENT NOTRE ENGAGEMENT À MENER NOS ACTIVITÉS AVEC INTÉGRITÉ

Dans les cas où les fournisseurs ont accès à l'environnement électronique de Vantive (Intranet, courrier électronique, messagerie vocale ou autre), les fournisseurs doivent :

- Protéger les informations confidentielles et les médias électroniques de Vantive ;
- Cryptage ou protection par mot de passe des données ;
- Gardez les appareils mobiles avec vous ou verrouillés pendant un déplacement ;
- Respecter les lois locales sur la protection des données ;
- Utiliser ces outils uniquement à des fins professionnelles pour Vantive ; et
 - Ne téléchargez pas, ne visualisez pas ou ne transmettez pas sciemment des documents à caractère discriminatoire, harcelant, menaçant, sexuel, pornographique, raciste, sexiste, diffamatoire ou autrement offensant. Les médias électroniques doivent être principalement utilisés à des fins professionnelles.
 - Communiquez les informations protégées (personnelles ou confidentielles) d'une manière qui tienne compte de leur sensibilité, de la possibilité d'un accès non autorisé et de la conformité aux lois locales sur la protection des données. Les fournisseurs devront garder secret le ou les mots de passe donnés par Vantive.
 - Sachez que les documents, logiciels, courriels et autres pages Web peuvent introduire des virus informatiques nuisibles dans le réseau de Vantive. Ne détachez pas, ne décompressez pas, n'exécutez pas, ne lancez pas ou n'installez pas sciemment des fichiers ou des programmes sur les systèmes de Vantive et n'ouvrez pas de pièces jointes contenant des virus informatiques nuisibles. Ne téléchargez pas ou ne diffusez pas de matériel sur Internet sans l'accord du propriétaire du droit d'auteur.
 - Respecter le calendrier et les méthodes de conservation et d'élimination des données de la société Vantive stockées sur des supports électroniques.

CONFORMITÉ

- Les fournisseurs doivent se conformer à la lettre et à l'esprit de tous les contrôles d'importation et d'exportation, des sanctions et des autres lois de conformité commerciale des États-Unis et des lois du ou des pays où la ou les transactions ont lieu. Plus précisément, les fournisseurs acceptent de faire preuve d'une diligence raisonnable concernant les parties avec lesquelles ils interagissent dans le cadre de leur engagement avec Vantive. En outre, les fournisseurs acceptent de ne pas mener d'activités commerciales, de quelque manière que ce soit, avec des parties sanctionnées par la loi applicable, y compris des parties sanctionnées par les lois des États-Unis, de l'Union européenne, du Royaume-Uni ou de toute autre juridiction applicable.
- Les fournisseurs qui approvisionnent Vantive en produits et/ou services acceptent de ne pas fournir de produits et/ou services provenant d'une partie sanctionnée ou d'une juridiction sanctionnée, sauf si la loi applicable l'autorise et après avoir obtenu le consentement de Vantive.

ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité.
- Les fournisseurs travaillant avec Vantive ou sur un site de Vantive doivent travailler de manière à assurer leur propre sécurité et celle des autres, et en conformité avec les politiques applicables de Vantive et les exigences gouvernementales en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Les politiques de Vantive en matière d'environnement, de santé et de sécurité peuvent être consultées sur le lien suivant : www.vantive.com. Tous les risques liés à l'environnement, à la santé ou à la sécurité, les quasi-accidents et/ou les urgences susceptibles d'affecter Vantive doivent être immédiatement signalés à Vantive.
- Les fournisseurs travaillant avec Vantive ne doivent pas apporter sur place des équipements, des produits chimiques ou d'autres matériaux sans l'autorisation expresse préalable de Vantive.
- Les fournisseurs travaillant avec Vantive ne doivent pas créer d'eaux usées, de déchets ou d'émissions atmosphériques sans l'autorisation expresse préalable de Vantive.

CADEAUX & DIVERTISSEMENT

- Les cadeaux et les divertissements ne sont pas nécessaires pour faire des affaires avec Vantive et sont fortement déconseillés.
- Offrir un cadeau, un divertissement ou un traitement privilégié dans le but d'essayer d'influencer l'objectivité de la prise de décision d'un employé de Vantive est inapproprié et expressément interdit.
- Les employés de Vantive n'accepteront jamais :
 - les déplacements ou l'hébergement non associés à un événement parrainé par un fournisseur ;
 - les repas, ou les billets pour des manifestations sportives ou des représentations artistiques où le fournisseur ne sera pas présent ;
 - des divertissements extravagants, tels que des billets pour la Coupe du monde, les championnats ou le Super Bowl, ou un dîner dans le restaurant le plus cher ou le plus fermé de la ville ;
 - des divertissements "pour adultes" de toute sorte ;
 - des espèces ou un équivalent en espèces, tel qu'une carte cadeau, un chèque cadeau ou un bon d'achat ;
 - des remises personnelles ou des biens/services gratuits de la part des fournisseurs qui ne sont pas autrement disponibles pour tous les employés de Vantive dans la même zone géographique ;

ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ DES NORMES POUR LES FOURNISSEURS VANTIVE

IL EST ESSENTIEL QUE TOUS LES FOURNISSEURS DE VANTIVE PARTAGENT NOTRE ENGAGEMENT À MENER NOS ACTIVITÉS AVEC INTÉGRITÉ

- les prix sponsorisés par un fournisseur ; les cadeaux sans marque au-delà de la valeur nominale (par exemple, iPads, ordinateurs, téléphones portables, autres appareils électroniques personnels, alcools haut de gamme, etc. ;)
- les cadeaux, les divertissements ou les gestes commerciaux s'ils participent au processus de prise de décision au cours d'un processus actif de sélection ou de renouvellement d'un fournisseur (par exemple, demande d'information, demande de devis, demande de proposition, négociation de contrat, etc.)
- De manière rare et peu fréquente, les employés de Vantive peuvent accepter des cadeaux, des divertissements ou d'autres gestes commerciaux très modestes si cela contribue à améliorer la relation commerciale et s'ils sont en mesure de rendre la pareille de manière égale.
- Les employés de Vantive ne sont pas autorisés à solliciter le fournisseur pour des cadeaux, y compris des cadeaux destinés à soutenir des causes caritatives.

RESSOURCES

- Des informations supplémentaires relatives aux politiques et procédures de Vantive concernant les fournisseurs sont disponibles à l'adresse suivante : www.vantive.com.
- Si vous avez connaissance d'une violation potentielle de ces normes ou d'une inconduite liée à l'activité de Vantive ou aux activités réalisées par un fournisseur pour Vantive ou au nom de Vantive (par exemple : corruption, pots-de-vin, conflits d'intérêts ou tout autre comportement contraire à l'éthique ou illégal), veuillez le signaler via la ligne d'assistance de conformité à l'éthique de Vantive à l'adresse suivante : Vantive.ethicspoint.com.